

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS. CIRCULAIRES, AVIS. COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

ABONNEMENTS

Togo France et autres Pays d'expression française	1 an	6 mois
Ordinaire	1.300 frs	800 frs
Avion	3.300 frs	1.700 frs
ETRANGER		
	1 an	6 mois
Ordinaire	1.600 frs	900 frs
Avion	3.750 frs	2.300 frs
PRIX	Au comptant à l'imprimerie : 75 frs	
	Par porteur ou par poste :	
DU	Togo, France et autres Pays d'expression française 90 frs	
	Etranger Port en sus.	

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'EDITOGO B. P. 891 - Tél: 37-18 - LOMÉ

Ils commencent par le premier numéro d'un mois et se terminent par le dernier numéro d'un des quatre trimestres.

Les abonnements et annonces sont payables d'avancé

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne	80 frs
minimum	250 frs
Chaque annonce répétée : moitié prix :	
minimum	250 frs

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:
CABINET DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

TÉLÉPHONE 27-01 - LOMÉ

S O M M A I R E

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage)	1
BTCI (Bilan du 1 ^{er} mai au 30 septembre 1974)	23
BTD (Bilan au 30 septembre 1974)	23

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Avis de demandes d'immatriculation

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé.

Suivant réquisition, n° 6729, déposée le 27 novembre 1974, Madame Cécilia Lancy Koba, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Kokétimé, 20 rue du Sergent Chef Aniko Palako, majeure non inter-

dite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'ouest par terrain de la famille Djobokou, à l'est par une rue.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6730, déposée le 27 novembre 1974, le sieur Charles Tèvi Lawson, instituteur demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Alsace Lorraine, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 95ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues, au sud par la propriété Agbo Degbevi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6731, déposée le 28 novembre 1974, le sieur Kwasi M. A. Kpadey, profession de géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, 11 rue Toffa, majeur non interdit, jouissant de ses droits

civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 41 a 53 ca, situé à Avetonou, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Tsihe et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Adokpa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6732, déposée le 29 novembre 1974, le sieur Kavege Koffi, profession d'Ingénieur d'Agriculture, demeurant et domicilié à Lomé Dogbéavou, mandataire de M. Etorh Jean-Marie Ananou Anoumouvi, médecin-chef subdivision sanitaire à Lama-Kara majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 32 ca, situé à Dogbéavou, circ. adm. de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par les familles Azamela et Thossou et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6733, déposée le 2 décembre 1974, le sieur Kodjo Ahuma (Jean), profession d'agent de banque, (BTCI) demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 43 a 65 ca, situé à Agou-Apégamé, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Lawogbodomé et borné au nord, au sud et à l'est par Dogba Kokoutsé Foly, à l'ouest par Assi Laurent.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6734, déposée le 2 décembre 1974, le sieur Akanni Tiramiyu, profession d'acheteur de produits, demeurant et domicilié à Badou-Djindji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 27 a 92 ca, situé à Zogbegan, circ. adm. de Badou, connu sous le nom de Omouabè et borné au nord par Kokou Dji-

nakè, au sud par Kossi Gabriel, à l'est par Kokou Paul et à l'ouest par le ruisseau Iwounawlo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6735, déposée le 2 décembre 1974, le sieur Victor Kokou Akakpo, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé 59, rue Jacob Adjallé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 22 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par la famille Awushie, au sud par une rue en projet, à l'est par la famille Awushie et à l'ouest par les héritiers Azamela.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6736, déposée le 6 décembre 1974, le sieur Diabo Kwami (Tobias), profession d'Instituteur, demeurant et domicilié à Lomé, 2 rue Boko Agegee, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 20 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Aklikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la collectivité Mississogbi, à l'est par le lot n° 12 et à l'ouest par le lot n° 10.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6737, déposée le 9 décembre 1974, le sieur Koffi Nestor Aziagbédé, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Bè-Bassadji, co-propriétaire de ses frères et sœurs, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 21 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par le lot n° 1, au sud par la rue Amemaka Libla, à l'est par Mathias Ayivon et à l'ouest par la rue de la Marne prolongée.

Il déclare que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux ci-après détaillés, savoir :

- 2) Koffi Claude Aziagbédé
- 3) Kodjo Pierre Aziagbédé
- 4) Kossi Toussaint Aziagbédé

- 5) Adjo Véronique Aziagbédé
- 6) Dankoé Aziagbédé
- 7) Kossiwa Jeannette Aziagbédé
- 8) Justine Aziagbédé
- 9) Dansivi Aziagbédé
- 10) Akouavi Jeanne Aziagbédé.

Suivant réquisition, n° 6738, déposée le 9 décembre 1974, le sieur B. T. T. Dovi Sodémékou, profession de géomètre et agent d'affaires, demeurant et domicilié à Lomé 33, rue de Bordeaux, mandataire du sieur Kuenyizia Akakpo André Aziagbédé, cultivateur à Bè-Bassadj, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 71 ca, situé à Bè commune de Lomé, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par une rue de 12 mètres, au sud par Mathias Ayivon, à l'est par Mathias A. Ayivon et à l'ouest par le lot n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6739, déposée le 9 décembre 1974, le sieur B. T. Dovi Sodémékou, profession de géomètre et agent d'affaires, demeurant et domicilié à Lomé, 33, rue de Bordeaux, mandataire de M. Ayao Robert Aziagbédé, cultivateur mécanicien à Bè-Bassadj majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 71 ca, situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par les héritiers Acakpo A. Ayivon, au sud par la rue Amemaka Libla, à l'est par Mathias A. Ayivon et à l'ouest par la rue de la Marne.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6740, déposée le 6 décembre 1974, le sieur B. T. Dovi Sodémékou, profession de géomètre et agent d'affaires, demeurant et domicilié à Lomé, 33, rue de Bordeaux, mandataire de M. Aziagbédé Kokou Michel, cultivateur à Bè-Bassadj majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 10 ca, situé à Bè commune de Lomé, connu sous le nom de Bassadji et borné au nord par une rue de 12 mètres, au sud par la

parcelle n° 3, à l'est par la parcelle n° 2 et à l'ouest par la rue de la Marne prolongée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6741, déposée le 10 décembre 1974, le sieur Agbodjan Victorien, profession d'ingénieur-géochimiste, demeurant et domicilié à Lomé B.N. R.M., majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 ha 62 a 98 ca, situé à Agou-Agbetiko, circ. adm. de Kloto et borné au nord par Kodjo Félix et Agbéléte T. Edouard, au sud par Abotsi Benjamin, à l'est par Nyatolagbé Corneille et à l'ouest par Tounyo Théodore et Biakou Winfried.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6742, déposée le 11 décembre 1974, le sieur Beleyi Pouta Jacques, profession de fonctionnaire d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé (Ministère des Affaires Etrangères) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 28 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Tamé et borné au nord, à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 8 et à l'est par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6743, déposée le 12 décembre 1974, le sieur Amouzou Kouami Pierre, profession d'employé à la Renault Afrique, demeurant et domicilié à Lomé, 6 rue Paul Malazoué, majeur non interdit jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud, à l'ouest par les héritiers Azamela et Thossou et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6744, déposée le 12 décembre 1974, le sieur Dossèh E. Kouassi, profession d'inspecteur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé

(Direction des Douanes), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 50 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud par les héritiers Azamela et Thossou, à l'est par la route Lomé Atakpamé, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6745, déposée le 12 décembre 1974, la dame Thérèse Kamessan, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Palimé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, nu consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 16 ca, situé à Kpalimé, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Zongo et borné au nord par Enos Kossi Tamakloé, au sud par le Bd. circulaire, à l'est par le ruisseau Hetoé et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6746, déposée le 12 décembre 1974, le sieur Emmanuel Dégbého Sossah, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, nu, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 65 a 59 ca, situé à Aného, commune dudit, connu sous le nom de N'lessi et borné au nord par l'emprise du C.F.T., au sud par Afovi Akué, Charles Tékotché, à l'est par Edouard K. Bruce et à l'ouest par Afovi Akué.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6747, déposée le 12 décembre 1974, la dame Rose Dédé Creppy, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 18 rue d'Italie, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Aného, commune dudit, connu sous le nom de N'lessi et borné au nord, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 30, 31, 32, 21 et 24, au sud par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6748, déposée le 16 décembre 1974, le sieur Creppy Mawu-Nadé Parfait, profession de géomètre, demeurant et domicilié à Lomé (Service Topo), majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, mandataire du sieur André Messan Creppy, menuisier à Port Gentil (Gabon) demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 52 ca, situé à Avenou, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Avenou Batomé et borné au nord par Eklo Awoussanou, au sud par la route Lomé Palimé, à l'est par la route Avenou Batomé et à l'ouest par Ato Kedé.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6749, déposée le 13 décembre 1974, le sieur Gatsiglo Agou Aki, profession de cultivateur et chef du village, demeurant et domicilié à Madjikpéto-Agouévé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, nu, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 31 a 29 ca, situé à Mission Tové, circ. adm. de Tsévié et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Gatsiglo Aki Agou, au sud par les héritiers Amadotor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6750, déposée le 18 décembre 1974, le sieur Améga Atsu Koffi, profession de président de la Cour Suprême du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 40 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n°s 20, 26 et 24.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6751, déposée le 18 décembre 1974, le sieur Améga Atsu Koffi, profession de président de la Cour Suprême du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'imma-

trication au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 30 ca, situé à Tsévié, circ. adm. dudit, connu sous le nom de Daviémodji et borné au nord par Gbologan, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la route internationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6752, déposée le 18 décembre 1974, le sieur Amega Atsu Koffi, profession de président de la Cours Suprême, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un triangle, d'une contenance totale de 1 a 04 ca, situé à Tsévié, circ. dudit, connu sous le nom de Daviémodji et borné au nord, par Gbologan, au sud et à l'ouest par Amega Atsu Koffi et à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6753, déposée le 18 décembre 1974, le sieur Amega Atsu Koffi, profession de président de la Cour Suprême du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 17 a 95 ca, situé à Tokoin circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Dossoukopé et borné au nord par les lots n°s 8 et 9, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6754, déposée le 19 décembre 1974, le sieur Kudjawa Dovi Michel, profession d'acheteur de produits, demeurant et domicilié à Tomégbé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 61 ca, situé à Tomégbé Litimé, circ. adm. de Badou et borné au nord par un passage, au sud par Koumedjro jean, à l'est par la route Tomégbé Kédjébi et à l'ouest par Dognon Yawo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6755, déposée le 19 décembre 1974, la dame Sanvee Lucia, née Petit, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, s/c du Docteur Gaston Ignace Petit 7, rue Bugeaud Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 33 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et au sud par Sanvee Josiah, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le titre foncier 1472 T.T.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6756, déposée le 19 décembre 1974, le sieur Ignace Gaston Petit, profession de docteur en médecine, demeurant et domicilié à Lomé 7, rue Bugeaud, majeur non interdit jouissant des ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 18 a 52 ca, situé à Cacaveli, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Toti et borné au nord par Koudakpo Ahisso, au sud et à l'est par Dzéréké Aloesodé, à l'ouest par Komi Dzéréké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6757, déposée le 20 décembre 1974, le sieur Logossou Kossi Prosper, profession d'inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 90 a 63 ca, situé à Agbalépédogan, circ. adm. de Lomé et borné au nord par Klutsé Vignon et Mihesso Koudakpo, au sud par Yao Kpogo et Kossivi Akumavi, à l'est par Mihesso Koudakpo Kokou et à l'ouest par Sande Dzo-kpata.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6758, déposée le 20 décembre 1974, le sieur Pascal Yawo Ankou, profession d'employé de Commerce à la S.G.G.G., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une con-

tenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tokoin circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 70, au sud par une rue en projet à l'est par les lots n°s 67 et 66, à l'ouest par le n° 71.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6759, déposée le 20 décembre 1974, le sieur Kiti Kokouvi (Paul), profession de commerçant, demeurant et domicilié à Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 30 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 129, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 128.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6760, déposée le 23 décembre 1974, la dame Doh Hélène, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Lomé, 40, rue Anippah Dossou, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 97 ca, situé à Tokoin Amoutivé, Commune de Lomé et borné au nord et à l'ouest par Togbé Gbongli Amenikpi, au sud par une rue en projet et à l'est par Prosper Anani Plaktor.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6761, déposée le 23 décembre 1974, le sieur Bakai Toï Kézié, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé Camp R.I.T., majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 12 a 10 ca, situé à Lama-Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud par Kisse Remi et à l'ouest par Tchessa Kabié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6762, déposée le 23 décembre 1974, le sieur Bakai Toï Kézié, profession de militaire demeurant et domicilié à Lomé Camp R.I.T., majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 09 ca, situé à Lama-Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par Badayodé Kalambani, au sud, à l'est par Badayodé Kalambani et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6763, déposée le 23 décembre 1974, le sieur Lawson Laté, profession de sergent des F.A.T., demeurant et domicilié à Témédja, représenté par Me Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé 11, rue du Chemin de Fer majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 13 ca, situé à Hihéatro, circ. adm. d'Akposso, connu sous le nom de Odji et borné au nord par Wletou Pawoudié, au sud par le lot n° 114, à l'est par le lot n° 110 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Lawson Laté et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6764, déposée le 24 décembre 1974, le sieur Emile K. Anthony, profession d'employé de commerce à la U.A.C., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 88 ca, situé à Sokodé circ. adm. dudit, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie de donation et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6765, déposée le 24 décembre 1974, le sieur Emile K. Anthony, profession d'employé de commerce à la U.A.C., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 95 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la route de la carrière, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie de donation et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6766, déposée le 26 décembre 1974, le sieur Amégavi Christian, profession de fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé 11, rue Tranquille, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Aflao Gakli, circ. adm. de Lomé et borné au nord et à l'ouest par des rues, au sud et à l'est par Zangbédo Tometsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6767, déposée le 2 janvier 1975 le sieur Sitti Ayikoé Mawubédjro, profession d'instituteur en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, 63 Bd. circulaire, mandataire de Mlle Sitti Ayélé Léopoldine, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 98 ca, situé à Anèho, commune d'Anèho, connu sous le nom de N'Iensi et borné au nord, à l'est par les héritiers Amouzou Bruce, au sud et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels éventuels.

Suivant réquisition, n° 6768, déposée le 2 janvier 1974 le sieur Adjallé Messan Michel, profession d'adjoint administratif, demeurant et domicilié à Lomé, 65 rue Dadzie, majeur non interdit jouissant de ses droit civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 33 a 67 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Déméwuimé et borné au nord par le titre foncier 1517 TT et Apédo Mivessomé, au sud par le titre foncier 2161 TT à l'est par la route d'Adakpamé et à l'ouest par Apédo Mivessomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6769, déposée le 6 janvier 1975, le sieur Attisso Ayadussi Ahadji Pierre, profession de professeur, demeurant et domicilié à Abidjan (Côte d'Ivoire), s/c de M. Ajavon J. Ayité sce. topographique, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 62 ha 57 a 89 ca, situé à Avonou, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Wokpa et borné au nord par Sant'Anna et Atti Komi Prosper, au sud, à l'est et à l'ouest par des passages.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6770, déposée le 6 janvier 1975, le sieur Gnane Tchaye Tassa, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 66 ca, situé à Tokoin, circ. administrative de Lomé, connu sous le nom de Wuji et borné au nord par le lot n° 9, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots Nos 12 et 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6771, déposée le 7 janvier 1974, le sieur Sanvee Noël, profession de surveillant général au Lycée de Kpodji, demeurant et domicilié à Kpalimé, mandataire de M. Edorh Amédénou Simon, contrôleur du trésor, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 71 ca, situé à Kpalimé, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par Kaledzi Victor, au sud, à l'ouest par des rues en projet et à l'est par les lots Nos 2 et 3.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6772, déposée le 7 janvier 1975 le sieur Sanvee Noël, profession de surveillant général au Lycée de Kpodji, demeurant et domicilié à Kpalimé, mandataire de Mme Cécile Sanvee, née Edorh, sage femme d'Etat, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 98 ca, situé à Kpalimé, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom

de Nyivémé et borné au nord, à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 6 et à l'est par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6773, déposée le 7 janvier 1975, le sieur Dogbeh Richard, profession de professeur, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 19 ca, situé à Kpalimé, circ. adm. de Klotó, connu sous le nom de Zomayi et borné au nord par John K. Amatoé, au sud par la rue de Ho, à l'est par les lots Nos 4 et 5, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6774, déposée le 8 janvier 1975, le sieur Emile P. Daga'dou, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Cotonou (Dahomey) s/c de M. Komlan André, contrôleur financier à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 67 ca, situé à Tokoin circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou, à l'est par la collectivité Tido.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6775, déposée le 8 janvier 1975, le sieur Kpetigo Eljas Kwassivi, profession d'inspecteur du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 58 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Abovey et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la famille Azamela, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6776, déposée le 8 janvier 1975 le sieur Obed Wegá, profession de comptable à Air Afrique, demeurant et domicilié à Accra (Ghana), s/c de M. Victor Akakpo Kokou, topographe à Lomé 10, rue de la

Poudrière, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 19 a 05 c situé à Agoua Nyongbo, circ. adm. de Klotó, connu sous le nom de Agbetiko et borné au nord-est par Hémédzo Sosthenus, Irène Togbogán, au sud-est et au sud-ouest par le ruisseau Adédzédé, au nord-ouest par Enos Dzaye et Biem Alice.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie de donation et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6777, déposée le 8 janvier 1975 le sieur Philippe Koami Atchikiti, profession d'instuteur, demeurant et domicilié à Sokodé, s/c de Me Jules Ayité Hillah, notaire à Lomé, 11 rue du chemin de fer, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord par Somassou Claude, au sud par Kodjo Gabriel, à l'est par Ajavon Oswin et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6778, déposée le 9 janvier 1975, la dame Glikpo Mélégnahoun, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Tokoin hôpital, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 27 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin hôpital et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Dadzie Donou Simon, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6779, déposée le 10 janvier 1975, la dame Anna Dogbé, née Agbomina, profession de commis d'administration, demeurant et domiciliée à Lomé, 16 rue Toffa, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 47 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud et à l'ouest par Agoudavi Dégbévi, à l'est par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6780, déposée le 10 janvier 1975, le sieur Amégnigan Kokou Léonard, profession d'agent de la C.N.S.S., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 41 ca, situé à Agouévè, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord par Dzreké Apéléte, au sud et à l'ouest par Awuya, à l'est par Atoklo Ayao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6781, déposée le 14 janvier 1975, le sieur El-Hadj Racim Sant'Anna, profession d'ingénieur agro, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 28 a 81 ca, situé à Détikamé, circ. adm. de Tsévié, connu sous le nom de Détikopé et borné au nord par la route Détikopé Lebé, au sud par Kodjo Sivanyo et Attisso Danyo, à l'est par la collectivité Atikpo et à l'ouest par Kofi Azouma et Nicolas Bosso.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6782, déposée le 15 janvier 1975, le sieur Hougues Alex, profession d'agent commercial à la U.A.C., demeurant et domicilié à Lomé, cité de l'avenir Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 24 a 86 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité de Pangalam, à l'ouest par la route internationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie de donation et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6783, déposée le 21 janvier 1975, la dame Johnson Esther Sando, née Atayi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Bè Bassadji, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 32 a 74 ca,

situé à Agbalépédogan, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Wosoto et borné au nord par l'école primaire d'Agbalépédogan, au sud par Amouzou Awudor, à l'est par Kossi Awoudor et Lawson et à l'ouest par Amouzou Awoudor.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6784, déposée le 22 janvier 1975, la dame Josephine Goeh Akué, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé s/c de M. Alfred Amarin 10 rue de la Mission, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 82 a 02 ca, situé à Lomé Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par Joseph Agogno et la collectivité Guidiglo, au sud par Kofi Fiavé et la collectivité Guidiglo à l'est par Adjragueli Dabla et à l'ouest par Agbelewogbo Zankpé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6785, déposée le 22 janvier 1975, le sieur Alfred Amarin, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 10, rue de la Mission, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 61 a 52 ca, situé à Aflao Gakli, commune de Lomé et borné au nord par Komla Ahia-gba, au sud par Edoh Pierre, à l'est par Wodokpui Ahia-gba, Ahianogbedji Guidiglo et Akato Eglé et à l'ouest par la collectivité Dogbo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6786, déposée le 22 janvier 1975, le sieur de Souza Alphonse, profession de mécanicien Renault Afrique, demeurant et domicilié à Tokoin St. Joseph, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 10 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin St. Joseph et borné au nord par Hounsiagaman Marcellin, au sud par la route circulaire, à l'est par Emmanuel Abikou et à l'ouest par le titre foncier 3393 TT. et GboIovou Dorké.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6787, déposée le 27 janvier 1975, la dame Johnson Marie-Frieda, profession de sage femme, demeurant et domiciliée à Lomé 109, route de Palimé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 35 a 69 ca, situé à Dayes, circ. active de Kloto, connu sous le nom de Dayes Apéyéme et borné au nord par Kpégba Jonas et Lodonou Mathieu, à l'est par Lodonou Mathieu et à l'ouest par Coco Claire.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6788, déposée le 27 janvier 1975, les dames Johnson Marie Frieda et Lawson Régine profession de sage femme et institutrice, demeurant et domiciliées à Lomé, 109 route de Palimé, majeures non interdites jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 23 a 81 ca, situé à Dayes Mjépéasssem, circ. adm. de Kloto, connu sous le nom d'Akpaligo et borné au nord par la route Bassapé-Elavagnon, au sud, à l'ouest par Adiabou Kokou Samuel et à l'est par Fiakouma N'tsougan.

Elles déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6789, déposée le 27 janvier 1975, le sieur Djondoh C. Moïse, profession de magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Zankou, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6790, déposée le 27 janvier 1975, le sieur Emmanuel Dégbeho Sossah, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 06 a 21 ca, situé à Akodessewa, circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom de Kpodji et borné au nord par les réquisitions n°s 5964 et 5965, au sud par Goka Awoudja et

Teteh Awoudja, à l'est par la collectivité Honlonwou Awoudja et à l'ouest par 5962.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6791, déposée le 27 janvier 1975, le sieur Houmana Benjamin Messan, profession de contre-maître au port, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 06 ca, situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borne au nord par les familles Azamela et Thossou, au sud, à l'est par les familles Azamela et Thossou et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6792, déposée le 27 janvier 1975, le sieur Amegan K. Antoine, profession de comptable mécanographe à la B.T.D., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 76 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Tokoin Lycée et borné au nord par Sodatonou T.F. 7.030 R.T., au sud par Akuélé Soga, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par Gavi Konou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6793, déposée le 31 janvier 1975, le sieur Kponsou Mathieu, profession de menuisier, demeurant et domicilié à Lomé, s/c de M. Marcus Kponsou, agent d'assurances à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 38 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Logan Djoka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6794, déposée le 31 janvier 1975, le sieur Kponsou Marcus, profession d'agent d'assurances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 76 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Djoka Logan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6795, déposée le 3 février 1975, le sieur Georges Ga Dzodzi Kwaku Seddo, profession d'inspecteur de l'enseignement, demeurant et domicilié à Lomé 47, rue Guillemard, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 02 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Aklidikokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6796, déposée le 3 février 1975, la dame Afiwa Nanan, née Kumodzi, profession d'assistante sociale au C.N.F.S., demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 33 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Klíkamé et borné au nord par le lot n° 36, au sud par un passage, à l'est par le lot n° 38 et à l'ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6797, déposée le 10 février 1975, le sieur Jean Richard Johnson, profession de médecin privé, demeurant et domicilié à Lomé 88, bd. circulaire, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 03 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Djokobou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6798, déposée le 10 février 1975, le sieur Norman Noël Dometo, profession de commis aux T.P., demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 00 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par Noukafou Djoka.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6799, déposée le 10 février 1975, M. et Mme Emmanuel Boneté, profession de secrétaire d'administration et secrétaire de direction, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 23 a 71 ca, situé à Sanguera, circ. adm. de Lomé et borné au nord, au sud par Kpotui Agbodra, à l'est par Hor Kpegli et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Palimé.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6800, déposée le 10 février 1975, le sieur Welle Alex, profession d'employé de commerce à la Hollande, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 05 ca, situé à Tokoin ouest, commune de Lomé, connu sous le nom de Afiao Gakli et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Kponvi, au sud par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 6801, déposée le 10 février 1975, la dame Kuyawo-Kpoto Tsédéri Nudzoyé, profession d'inspectrice, demeurant et domiciliée à Atakpamé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 73 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de collègue St Joseph et borné au nord par une rue en projet, au sud par la famille Labitey Kanyi Kpokou, à l'est par les héritiers Nyamakou, et à l'ouest par la collectivité Abugeh Hula.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6802, déposée le 11 février 1975, le sieur Têko Agbo Mawounou (Théophile), profession de gendarme en service à l'Etat Major, demeurant et domicilié à Lomé, Camp de la gendarmerie, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 21 ca, situé à Adoboukomé, commune de Lomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Adjallé Dadzie, à l'est par une ruelle.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6803, déposée le 3 février 1975, le sieur d'Almeida Emile, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, s/c de M^e Amavi Ayié Hillah, notaire à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 29 ca, situé à Dogbéavou, commune de Lomé et borné au nord, au sud et à l'ouest par les familles Azamela et Thossou, à l'est par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 6804, déposée le 13 février 1975, le sieur Sossoé Akouété Joseph, profession de contrôleur technique de la Radiodiffusion, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par Mississogbi Migbondji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le conservateur de la propriété foncière,
Tété Wilson Bahun*

AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le jeudi 6 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 08 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord, au sud et à l'est

par la collectivité Atikpa et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Paul Comlan Mouvi, contrôleur de produits à Assahoun, suivant réquisition du 20 novembre 1973, n° 6398.

Le mercredi 5 mars 1975 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la collectivité Dossou Agbédékpe, au sud par une rue en projet, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la collectivité de Dossou Agbédékpe, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Badjo Messanvi Joseph, caissier au Port de Lomé, suivant réquisition du 26 novembre 1973, n° 6401.

Le lundi 3 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Dogbéavou, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 07 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud par les lots n°s 53 51, propriété de la collectivité Aklkokou, à l'est par une rue projetée de 20 mètres et à l'ouest par le lot n° 52, propriété de la collectivité Aklkokou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Nayo K. Joseph, pointeur au Port de Lomé, suivant réquisition du 26 novembre 1973, n° 6403.

Le mercredi 5 mars 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Dogbéavou, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Dogbéavou Abovey et borné au nord par la propriété de la collectivité Agbedekpe, au sud par la propriété de la collectivité Agbedekpe, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 48 bis, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alphonse Sonhaye, géomètre dessinateur à Lomé, 8 bis rue de la somme, mandataire aux héritiers de feu Michel Komi Gnofam, suivant réquisition du 10 Décembre 1973, n° 6412.

Le mardi 4 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 53 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 137, propriété des familles Azamela et Thossou, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par les lots Nos. 140 et 136, propriété des familles Azamela et Thossou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bienvenu Guidihoun, propriétaire à Lomé, 16 rue du champ de courses, suivant réquisition du 20 décembre 1973, n° 6425.

Le mardi 4 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 00 ca, connu

sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots Nos. 138, 139 et 135, propriété des familles Azamela et Thossou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Christophe Anani d'Almeida, propriétaire à Lomé, 16 rue du Champ de courses, suivant réquisition du 20 décembre 1973, n° 6426.

Le mardi 4 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 38 a 71 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété des familles Azamela et Thossou et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bienvenu Guidihoun, directeur de l'Entreprise Togolaise de Menuiserie à Lomé, 16 rue du Champ de Courses, suivant réquisition du 20 décembre 1973, n° 6427.

Le vendredi 7 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 21 a 18 ca connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud par les lots Nos. 40 et 41, 46 et 47 de la propriété des familles Azamela et Thossou, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Soitim Fidèle, gendarme à Lomé, mandataire pour M. Noaga Moustapha Moussa, à Abidjan (Côte d'Ivoire), suivant réquisition du 16 janvier 1974, n° 6442.

Le mardi 11 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 08 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une ruelle, au sud par la propriété du sieur Placca, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la propriété du sieur Placca, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amavi Ayi Prosper, inspecteur central du trésor à Lomé, suivant réquisition du 17 janvier 1974, n° 6443.

Le lundi 10 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 28 a 29 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les titres fonciers n° 5675/RT et 8033/RT, au sud et à l'est par les propriétés de Pékpé Tronkpen Konou et à l'ouest par la route de Lomé—Djagblé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbédéma Roger, médecin à Lomé, 25 rue Tamekloé, suivant réquisition du 21 janvier 1974, n° 6445.

Le lundi 3 mars 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 54 ca, connu

sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots Nos. 316 et 317, à l'est par le lot n° 330 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Eliézer Daketsè, propriétaire à Lomé, ayant pour représentant M. Osséyi Doh William, officier des transmissions des FAT à Lomé, suivant réquisition du 29 janvier 1974, n° 6449.

Le mercredi 12 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 28, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 40 et à l'ouest par le lot n° 38, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Toffa Anoumou Isidore, instituteur à Atouèta, circ. adm. danécho, suivant réquisition du 31 janvier 1974, n° 6456.

Le lundi 3 mars 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 324, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 326, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akakpo Amouzouvi Maurice, propriétaire à Lomé, suivant réquisition du 12 février 1974, n° 6465.

Le jeudi 13 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Dogbéavou Abovey, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 88 ca, connu sous le nom de Tokoin Dogbéavou Abovey et borné au nord, au sud, à l'est par une rue, le lot n° 25 et le lot n° 24 et à l'ouest par une rue en projet de 16 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mensah Robert Doteh, fonctionnaire au ministère des finances s/c de Mme Olympio Louise, rue Bosqué, Nyékonakpoé, suivant réquisition du 26 février 1974, n° 6471.

Le mardi 4 mars 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dogbéavou, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 99 ca connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et au sud par des rues projetées, à l'est par les lots Nos. 29 et 30 et à l'ouest par les lots Nos. 33 et 34, propriété de la collectivité Sédoh Ayigah, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gaston Ignace Petit, docteur en médecine, 7, rue Bugeaud, Lomé, suivant réquisition du 6 mars 1974, n° 6478.

Le vendredi 14 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca,

connu sous le nom de Tanmé, et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 170, à l'est par le lot n° 169 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mathieu Kuévidien, agent de la UAC à Lomé, cité de l'avenir Tokoin, suivant réquisition du 7 mars 1974, n° 6481.

Le lundi 10 mars 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la propriété de la collectivité Djobokou, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 9, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jean Boévi Lawson, commerçant 4, rue Lapérine Lomé, suivant réquisition du 7 mars 1974, n° 6482.

Le mardi 11 mars 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété de Dégbévi Agbo et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Agnès Kayi Affoh, vendeuse à Lomé, suivant réquisition du 15 mars 1974, 6494.

Le mercredi 5 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 11 ca, connu sous le nom de Lomé Tokoin Dogbéavou Abovev et borné au nord, au sud par la propriété Dossou Agbedekpé, à l'est et à l'ouest par une rue en projet et la route Lomé — Palimé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sassou Messan Célestin, antiquaire 96, rue du séminaire s/c de M. Danjel, instituteur, directeur des affaires sociales, suivant réquisition du 26 mars 1974, n° 6501.

Le mercredi 12 mars 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 59 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 32, au sud par le lot n° 44, à l'est par la propriété de M. Logossou Klikan et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur da Silveira Blaise, commerçant à la direction Sotomarey, Lomé, suivant réquisition du 1^{er} avril 1974, n° 6517.

Le vendredi 14 mars 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 06 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 157, au sud par le lot n° 161, à l'est par le

lot n° 160 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Adjivon Laurence née da Silveira, ménagère à Lomé, suivant réquisition du 4 avril 1974, n° 6521.

Le jeudi 13 mars 1975 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 97 ca, connu sous le nom de Abovev et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots Nos. 19 et 20, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kinvé-Boh Folly Daniel, comptable payeur à l'ASECNA Lomé, suivant réquisition du 16 avril 1974, n° 6528.

Le mercredi 12 mars 1975 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 24, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 36 et à l'ouest par le lot n° 34, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amouzou Kodjo Jules, direction des services agricoles à Lomé, suivant réquisition du 27 mai 1974, n° 6561.

Le jeudi 13 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 49 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par la propriété de la collectivité Agbedekpé, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 24 à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Acouetey Adadé Ernest Symphorien, inspecteur du cadastre au service topographique à Lomé, suivant réquisition du 27 mai 1974, n° 6562.

Le vendredi 14 mars 1975 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 07 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 156, au sud par le lot n° 162, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots Nos. 159 et 157, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Sabine Abraham Mensah, secrétaire d'administration à Lomé, suivant réquisition du 2 juillet 1974, n° 6591.

Le mardi 11 mars 1975 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Tokoin-Wuiti et borné au nord par le lot n° 4, au sud par le lot n° 8, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 5, dont l'immatriculation a

été demandée par le sieur Michel Vignikpo, propriétaire s/c de M. Jean-Baptiste Kuakuvi, géomètre, 2 rue St. Raphaël Lomé, suivant réquisition du 19 juillet 1974, n° 6611.

Le jeudi 13 mars 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par les lots Nos. 21 et 22, au sud par les lots nos 17 et 18, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ekué Anani Martin, directeur de l'école officielle de Nyékonakpoé à Lomé, suivant réquisition du 1^{er} août 1974, n° 6624.

Le vendredi 7 mars 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Dogbéavou, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 70 ca, connu sous le nom de Tokoin-Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 20, au sud par le lot n° 24, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Assignon Amavi Marguerite, revendeuse s/c de M. Koudama Koffi Lucas, sûreté nationale Lomé, suivant réquisition du 3 septembre 1974, n° 6668.

Le vendredi 7 mars 1975 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Dogbéavou, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 56 ca, connu sous le nom de Lomé-Tokoin-Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 6, au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 7, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Nestor Agbo médecin au C.H.U. Lomé, suivant réquisition du 30 novembre 1974, n° 6681.

Le jeudi 6 mars 1975, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Lomé-Tokoin et borné au nord par le lot n° 88, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 85 et à l'ouest par le lot n° 89, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Moévi Moïse Akué, propriétaire, 72, avenue de la libération, suivant réquisition du 23 octobre 1974, n° 6692.

Le jeudi 13 mars 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 11 ca, connu sous le nom de Lomé-Tokoin et borné au nord par le lot n° 6, au sud par le lot n° 2, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par la route de Palimé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Moévi Moïse Akué, propriétaire, 72, avenue de la libération Lomé, suivant réquisition du 23 octobre 1974, n° 6693.

Le jeudi 6 mars 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Dogbéavou, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Tokoin-Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 84, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots Nos. 81 et 82 et à l'ouest par le lot n° 85, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tchékou Sénamédé Michel, menuisier, 72, avenue de la libération, Lomé, suivant réquisition du 28 octobre 1974, n° 6699.

Le lundi 17 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 90 ca, connu sous le nom de Tokoin camp Militaire et borné au nord par la propriété Gbédevi Hyacinthe, au sud par la propriété Ayivi Adjangba, à l'est par la propriété Zankou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Georges Gunn, fonctionnaire à Lomé, suivant réquisition du 29 janvier 1974, n° 6450.

Le lundi 17 mars 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 85 ca, connu sous le nom de Tokoin camp militaire et borné au nord, à l'est à l'ouest par la propriété des héritiers Zankou, au sud par la nouvelle route circulaire, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jacob Gunn, employé de bureau s/c étude Me Jules Hillah, Notaire, 33 avenue de la libération Lomé, suivant réquisition du 23 janvier 1974, n° 6451.

Le mardi 18 mars 1975 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 24 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par les lots nos 102, 138 et 136 de la collectivité Zankou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Vitus Salifou Alpha, surveillant des T.P. à Lama-Kara, s/c de Me Jules Ayité Hillah, notaire à Lomé, suivant réquisition du 8 février 1974, n° 6641.

Le vendredi 21 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Klevé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Lomé Tokoin Klevé et borné au nord et au sud par le lot n° 45 et une rue en projet de 12 mètres, à l'est et à l'ouest par le lot n° 53 et une rue en projet de 16 mètres, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Benissan Akouété Appolinaire, employé à la B.N.P., Lomé, suivant réquisition du 26 février 1974, n° 6470.

Le mardi 18 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un

quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 24 ca et borné au nord par une rue en projet, au sud par le TF n° 7414 R.T., à l'est par le lot n° 146 et à l'ouest par la réquisition n° 4836, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gradassi Sébastien, fonctionnaire à l'Ambassade de France au Togo, suivant réquisition du 28 mars 1974, n° 6510.

Le vendredi 21 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par le lot n° 46, au sud par une rue en projet, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 53, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur da Silveira Blaise, commerçant à Lomé, direction Sotomarey, suivant réquisition du 1er avril 1974, n° 6516.

Le mardi 18 mars 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom de Tokoin Centre et borné au nord par le lot n° 45, au sud par le lot n° 41, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 42, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ferdinand Amédégnato, inspecteur primaire à Palimé, suivant réquisition du 18 avril 1974, n° 6529.

Le mardi 25 mars 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6a, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 85, au sud par le lot n° 81 à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 82, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hyppolyte Kouévi, ingénieur des travaux publics à Lomé, suivant réquisition du 30 avril 1974, n° 6534.

Le mardi 25 mars 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 80, au sud par la collectivité Aklkokou, à l'est par le lot n° 79 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amoussou Bruno, ingénieur d'agriculture à Porto-Novo, suivant réquisition du 30 avril 1974, n° 6535.

Le jeudi 27 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2a 90 ca, connu sous le nom de quartier n° 10 et borné au nord par le bd circulaire, au sud par le titre foncier n° 3817 TT, à l'est par la rue René Caillé et à l'ouest par le terrain des héritiers Anthony, dont l'immatriculation a été

demandée par la dame Vincentia Anthony, née Agbonson, propriétaire, 20 rue du grand marché Lomé, suivant réquisition du 3 mai 1974, n° 6537.

Le jeudi 20 mars 1975, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 79 ca, connu sous le nom de Tokoin Gbadago et borné au nord par le titre foncier n° 2512, au sud par un passage, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la propriété de M. Joseph Kloutssè, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Bofo Elisabeth Dunyo, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 28 mai 1974, n° 6567.

Le mercredi 19 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6a 42 ca connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n° 6 et 7 de la famille Zankou, à l'est par une réserve administrative et à l'ouest par l'ancienne voie ferrée d'hydrocarbone, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dogbè Dominique, Ingénieur Agronome à Lama-Kara, suivant réquisition du 28 mai 1974, n° 6569.

Le vendredi 21 mars 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 97 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par le lot n° 49, au sud par les lots n° 67 et 68, à l'est par les lots n° 58 et 66 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Sanvee Stephan, militaire au RIT à Lomé, suivant réquisition du 28 juin 1974, n° 6583.

Le mercredi 26 mars 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 85 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 286, propriété de la Collectivité Aklkokou, au sud par une rue en projet, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 283, propriété de la Collectivité Aklkokou, dont l'immatriculation a été demandée par la Dame Confort Dédé Amavi, Sage-femme d'Etat à Lomé, s/c de M. Acouétey Symphorien, service Topographique Lomé, suivant réquisition du 28 juin 1974, n° 6587.

Le mercredi 26 mars 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Dogbéavou, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 299 et à l'ouest par le lot n° 301, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adorgloh Martin s/c de M. Robert Badjene, 12, rue de la Somme Lomé, suivant réquisition du 4 juillet 1974, n° 6594.

Le mercredi 19 mars 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 80 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord

par une rue en projet, au sud par une rue en projet, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la propriété Aboni Zankou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Brice Aboki Semanou, Ingénieur de la CEET à Lomé, suivant réquisition du 26 juillet 1974, n° 6615.

Le jeudi 20 mars 1975, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 96 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par une rue en projet, au sud par le TF n° 460, à l'est par la propriété Adjallé Dadzie et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hor Emmanuel, ouvrier à la Féculerie de Ganavé, suivant réquisition du 2 août 1974, n° 6626.

Le jeudi 20 mars 1975, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 23 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord par un passage, au sud et à l'est par Adjallé Jacob, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Hor William, ouvrier à la Féculerie de Ganavé s/c de M. Todo Louis, bureau d'études T.P. Lomé, suivant réquisition du 2 août 1974, n° 6627.

Le vendredi 28 mars 1975, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Loméville, circonscription adm. de Lomé, consistant en deux terrains ayant la forme de quadrilatères irréguliers d'une contenance de 1 h 35 a 00 ca, connu sous le nom de Loméville et borné de tous côtés par des terrains domaniaux, dont l'immatriculation a été demandée par le Receveur des Domaines représentant l'Etat Togolais, suivant réquisition de 8 août 1974, n° 6632.

Le lundi 24 mars 1975, à 9 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 81 ca, connu sous le nom de Lomé-Tokoin-Klévé et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots nos 13 et 14, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par le lot n° 1, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Fiaty Komla Raphaël, lieutenant, Camp R.I.T. Lomé, suivant réquisition du 16 août 1974, n° 6635.

Le mercredi 19 mars 1975, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 11 ca, connu sous le nom de Tokoin et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Aboni, au sud par la route circulaire, dont l'immatriculation a été

demandée par le sieur Bruce Ahli Robert, propriétaire s/c de M. Bruce Apégna Paulin, commerçant à Agouévé Lomé, suivant réquisition du 26 août 1974, n° 6645.

Le vendredi 21 mars 1975 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin Klévé, circ. active de Lomé, consistant en un terrain urbain non bâti ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 99 ca, connu sous le nom de Lomé-Tokoin Klévé et borné au nord par le lot n° 73, au sud par les lots nos 86 et 87, à l'est par une rue en projet de 16 mètres et à l'ouest par les lots nos 74 et 79, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Jean Julien d'Almeida, docteur en médecine domicilié à Lomé, suivant réquisition du 26 août 1974, n° 6651.

Le jeudi 27 mars 1975 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Abobokomé, circ. active de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 36 ca, connu sous le nom d'Abobokomé et borné au nord par le boulevard circulaire, au sud et à l'ouest par les héritiers Anthony, à l'est par la route Notre Dame des Apôtres, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Victoria Amegashie, commerçante, rue d'Amoutivé Lomé, suivant réquisition du 28 août 1974, n° 6660.

Le mardi 25 mars 1975, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Dogbéavou, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 4 a 65 ca, connu sous le nom de Lomé-Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par la collectivité Aklidikou, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Caroline, employée à la BTM Lomé, suivant réquisition du 29 août 1974, n° 6662.

Le lundi 24 mars 1975, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Klévé circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 ares, connu sous le nom de Tokoin-Klévé et borné au nord par le lot n° 19, au sud par le lot n° 25, à l'est par le lot n° 23 et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adjallé Noël, maçon carreleur à Bè Amoutivé, suivant réquisition du 29 août 1974, n° 6663.

Le vendredi 28 mars 1975, à 7 h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Nyékonakpoe, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 76 ca, connu sous le nom de Lomé-Nyékonakpoe et borné au nord par la propriété Attikpo Etienne, au sud par la rue Anippah Dossou, à l'est par le titre foncier n° 3515 RT et à l'ouest par une rue non dé-

nommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Soumanou Adjémou, commerçant à Lomé s/c de M. d'Almeida Michel, géomètre à Lomé, suivant réquisition du 9 septembre 1974, n° 6671.

Le mercredi 26 mars 1975, à 10h 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Dogbéavou, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Tokoin-Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 333, et à l'ouest par le lot n° 335, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Wilson Tchotchovi Enmienne, commerçante s/c de M. Dominique Gayibor, Sce Total Lomé, suivant réquisition du 28 octobre 1974, n° 6698.

Le mercredi 23 avril 1975, à 15 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpélé Elé, circ. adm. de Klouto, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 84 ca, connu sous le nom de Kudji et borné au nord par la route Palimé Atakpamé, au sud par Nunyapké Edwin, à l'est par les P.T.T. et à l'ouest par la route Elémé, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Zessou Atsou Wofomé, planteur à Kpélé Elé, suivant réquisition du 3 décembre 1968, n° 5270.

Le mardi 8 avril 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Kélékou et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par Noudjo Dovi dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ahmed Adja Bandja, maître d'éducation permanente à Lomé suivant réquisition du 4 avril 1973, n° 6187.

Le mercredi 2 avril 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin cir. adm. de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 28 ca, connu sous le nom de Tokoin Centre et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété de Amenikpi Hoka Gbongli dont l'immatriculation a été demandée par la Satimel, Représentée par M. Kwassi M. A. Kpadey, son directeur à Lomé suivant réquisition du 20 novembre 1973, n° 6399.

Le mardi 15 avril 1975 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dadagou cir. adm. de Dapango consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 10 a 85 ca, connu sous le nom de Dadagou et borné au nord par la propriété de M. François Kombaté et une rue en projet, au sud par une rue en projet, à

l'est par la propriété de M. K. Lamboni et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur do Rego Calixte, Juge de Paix à Dapango suivant réquisition du 20 septembre 1973, n° 6338.

Le lundi 21 avril 1975 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé Kpaloukpalou circ. adm. de Sokodé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 67 ca, connu sous le nom de Kpaloukpalou, et borné au nord par la propriété du sieur Zerma Issa, au sud par la propriété Mama G. Abdoulaye, à l'est par la propriété Yaya Alfa et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bernard Soglo, Employé de Commerce à la S.G.G.G. s/c de la Direction S.G.G.G. Lomé, suivant réquisition du 5 décembre 1973, 6409.

Le jeudi 24 avril 1975 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé ville circ. adm. de Klouto consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 16 ca, connu sous le nom de Nyivemé et borné au nord par une rue, au sud et à l'est par les lots nos 17 et 12 et à l'ouest par la propriété Assogbavi K. Michel, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akou Nicolas, Ambassadeur du Togo au Ghana, suivant réquisition du 6 décembre 1973, n° 6410.

Le vendredi 25 avril 1975, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé circ. adm. de Klouto consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 59 ca, connu sous le nom de Zomai et borné au nord par deux lots nus, au sud par une rue en projet, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par un lot nu, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adjalé Noël, maçon Carreleur à Lomé 61, route d'Atakpamé suivant réquisition du 13 décembre 1973, n° 6419.

Le vendredi 25 avril 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé circ. adm. de Klouto consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 8 a 37 ca, connu sous le nom de Zomayi et borné au nord par le lot n° 35, au sud par une rue en projet, à l'est par la propriété du sieur Dogboé François et à l'ouest par la route Palimé-Ho dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kodjo Kodjovi Edouard ministre des Finances et de l'Economie Lomé suivant réquisition du 26 décembre 1973, n° 6430.

Le mercredi 23 avril 1975, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hihéatro, circ. adm. d'Akposso consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 23 a 65 ca, connu sous le nom de Lado et bor-

né au nord par la propriété du sieur Kougblenou Amé-
gblénué, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en pro-
jet, dont l'immatriculation a été demandée par le Révé-
rend Pasteur Garland Edmonds, Représentant de la
Mission Assemblée de Dieu à Atakpamé suivant réqui-
sition du 22 janvier 1974, n° 6446.

Le lundi 7 avril 1975, à 7 heures 30, il sera procé-
dé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à
Adzidogomé (Aflao), circ. adm. de Lomé consistant en
un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une con-
tenance de 81 a 32 ca, connu sous le nom de Avédji
Anyigbé et borné au nord par les propriétés Edito Bole-
dome, Aziassi Alakpato et Ségbo Adjissénu, au sud par
les propriétés Dzadzi Afangbe et Kokou Agbakou, à
l'est par la propriété Kokou Agbakou et à l'ouest par
les propriétés Kwami Apédido et Edito Boledome, dont
l'immatriculation a été demandée par le sieur Akpama
Habel, Directeur du C.N.P.P.M.E. s/c de M. Michel
Kpadey Géomètre 11, rue Toffa Lomé suivant réqui-
sition du 31 janvier 1974, n° 6453.

Le lundi 7 avril 1975, à 9 heures il sera procédé
au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Adzi-
dogome circonscription administrative de Lomé, consis-
tant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier
d'une contenance de 52 a 97 ca, connu sous le nom
d'Awatamé et borné au nord par les propriétés Edjito
Gavon Srakou et Messanvi Tegue, au sud par une route
projetée, à l'est par Kossi Gagli et à l'ouest par la pro-
priété Etou Kodjo, dont l'immatriculation a été deman-
dée par le sieur Akpama Habel directeur du CNPPME
à Lomé suivant réquisition du 31 janvier 1974, n° 6455.

Le mardi 8 avril 1975, à 7 heures 30, il sera procédé
au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé
Cacaveli circonscription administrative de Lomé, consis-
tant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier
d'une contenance de 14 a 86 ca, connu sous le nom
de Cacaveli Toti et borné au nord par la propriété
Agoli Vossa, au sud par la propriété Djréré Aloessoué,
à l'est par la propriété Awoudji Komlan et à l'ouest
par la propriété Djréré Aloessoué, dont l'immatricu-
lation a été demandée par le sieur Gaston Ignace
Petit, Docteur 7 rue Bugeaud Lomé suivant réquisition
du 6 mars 1974, n° 6.477.

Le mercredi 16 avril 1975 à 8 heures, il sera procé-
dé au bornage contradictoire d'un immeuble situé au
Camp Landja circonscription administrative de Lama-
Kara consistant en un terrain en forme d'un polygone
irrégulier d'une contenance de 62 a 04 ca 49, connu
sous le nom de Camp Landja et borné au nord par la
propriété de Katanga Albert, au sud par une rue en
projet, à l'est par la propriété Bikazan Lao et à l'ouest
par la propriété Tchanganà Bekpessi dont l'immatricu-

lation a été demandée par le sieur Adolphe Nabédé,
lieutenant des Forces Armées Togolaises à Lomé, sui-
vant réquisition du 11 mars 1974, n° 6.488.

Le vendredi 11 avril 1975 à 7 heures 30, il sera
procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé
à Tokoin circonscription administrative de Lomé consis-
tant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier
d'une contenance de 4 a 78 ca, connu sous le nom de
Tamé et borné au nord par une rue en projet, au sud
par le TF N° 3.603/RT, à l'est et à l'ouest par la propriété
de Koffi Aziagbé, dont l'immatriculation a été demandée
par le sieur Ayéva Paul Nassirou, ingénieur des T.P. a
Lomé suivant réquisition du 13 mars 1974, n° 6.489.

Le mardi 8 avril 1975 à 10 heures, il sera procédé
au bornage contradictoire d'un immeuble situé à
Kélégou circonscription administrative de Lomé consis-
tant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier
d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de
Atchante et borné au nord par une rue en projet, au sud
par les lots n°s 7 et 8, à l'est par le lot n° 11 et à l'ouest
par le lot n° 9 dont l'immatriculation a été demandée
par le sieur Edée K. B. Emmanuel, Docteur en Sciences
Physiques à l'Université du Bénin à Lomé suivant
réquisition du 14 mars 1974, n° 6.491.

Le jeudi 3 avril 1975 à 7 heures 30, il sera procédé
au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé
Tokoin circonscription administrative de Lomé consis-
tant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère
irrégulier d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous
le nom de St Joseph et borné au nord, au sud et à l'est
par les lots n°s 15, 13 et une rue de 16 mètres, à l'ouest
par la propriété Tokodo Agbodan dont l'immatricula-
tion a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi,
mandataire du sieur André K. A. Aziagbé, cultivateur
à Lomé Bè suivant réquisition du 27 mars 1974, n°
6.505.

Le vendredi 4 avril 1975 à 7 heures 30, il sera
procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé
à Tokoin circonscription administrative de Lomé consis-
tant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier
d'une contenance de 6 a 38 ca, connu sous le nom de
Saint Joseph et borné au nord par une rue de 14 m, au
sud par le lot n° 11, à l'est par le lot n° 7 et à l'ouest
par le lot n° 5 dont l'immatriculation a été demandée
par le sieur Boniface Têko Dovi, géomètre et dessinateur
33, rue de Bordeaux à Lomé — mandataire du sieur
Venance K. A. Aziagbé, cultivateur à Bè Bassadji
suivant réquisition du 27 mars 1974, n° 6.506.

Le jeudi 3 avril 1975 à 7 heures 30, il sera procédé
au bornage contradictoire d'un immeuble situé à
Tokoin circonscription administrative de Lomé consis-
tant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier

d'une contenance de 4 a 41 ca, connu sous le nom de Tokoin — collège Saint Joseph et borné au nord par le lot n° 1, au sud par le lot n° 5, à l'est par les lots n°s 2 et 4 et à l'ouest par une rue de 12 m, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi, géomètre et dessinateur 33, rue de Bordeaux Lomé, mandataire du sieur Alphonse K. Guenon Aziagbédé, cultivateur à Lomé Bè — Bassadji suivant réquisition du 27 mars 1974, n° 6.507.

Le jeudi 3 avril 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 3 a 41 ca, connu sous le nom de Tokoin collège Saint Joseph et borné au nord par une route circulaire, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par une rue de 12 m, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi, géomètre et dessinateur 33, rue de Bordeaux à Lomé, mandataire du sieur Alphonse Kodogoli G. Aziagbédé, cultivateur à Lomé Bè — Bassadji suivant réquisition du 27 mars 1974, n° 6.508.

Le mardi 1er avril 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 11 ca 30, connu sous le nom de Tokoin Centre et borné au nord par le lot n° 11, au sud par le lot n° 15, à l'est par le lot n° 14 et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amégan Raphaël, instituteur au ministère de l'Education nationale à Lomé suivant réquisition du 3 avril 1974, n° 6.519.

Le jeudi 3 avril 1975 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 13 ca, connu sous le nom de Saint Joseph et borné au nord par les lots n°s 4 et 5, au sud par le lot n° 14, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la propriété de M. Tokodo Agbodan dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi, géomètre à Lomé, mandataire de M. Guenon Danhusui Aziagbédé, cultivateur à Bè Bassadji suivant réquisition du 4 avril 1974, n° 6.522.

Le jeudi 3 avril 1975 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 72 ca, connu sous le nom de Tokoin Saint-Joseph et borné au nord par le lot n° 2, au sud par le lot n° 15, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 3 et 5, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko

Dovi, géomètre à Lomé, mandataire de M. Raphaël K. D. Guenon Aziagbédé, cultivateur à Bè-Bassadji Lomé, suivant réquisition du 4 avril 1974, n° 6523.

Le jeudi 3 avril 1975 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 90 ca, connu sous le nom de Saint-Joseph et borné au nord par la route circulaire, au sud par le lot n° 4, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 1 et 2, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi, géomètre à Lomé, mandataire de M. Elias Afannoukoé Guenon Aziagbédé à Bè-Bassadji, suivant réquisition du 4 avril 1974, n° 6524.

Le mardi 29 avril 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, circonscription administrative de Lomé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 55 ca, connu sous le nom de Bè-Hédzé et borné au nord par la propriété de M. Wawa Atipoupou, au sud par l'emprise de l'ancienne voie ferrée Lomé — Anécho, à l'est par un passage et à l'ouest par la propriété de Midzrato Agboka dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Combey Labité Gustave, menuisier-charpentier à Lomé Bè Hédzé suivant réquisition du 8 avril 1974, n° 6527.

Le vendredi 4 avril 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 17 a 95 ca, connu sous le nom de Tokoin Saint Joseph et borné au nord, au sud par des rues en projets, à l'est par les lots n°s 6 et 11 et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi, géomètre à 33, rue de Bordeaux à Lomé, mandataire de M. Robert Ayao Akakpo Aziagbédé à Bè — Bassadji suivant réquisition du 15 mai 1974, n° 6.548.

Le vendredi 4 avril 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 33 ca, connu sous le nom de Tokoin Saint Joseph et borné au nord par le lot n° 6, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 10 et à l'ouest par le lot n° 12 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi, géomètre 33, rue de Bordeaux à Lomé, mandataire pour M. Raymond K. A. Aziagbédé à Bè — Bassadji suivant réquisition du 15 mai 1974, n° 6.549.

Le vendredi 4 avril 1975 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 57 ca, connu sous le nom de Tokoin Saint Joseph et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 9, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 7, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi, géomètre à Lomé, 33 rue de Bordeaux, Mandataire de M. Michel Kokou A. Aziagbédé à Bè — Bassadji suivant réquisition du 15 mai 1974, n° 6.550.

Le vendredi 4 avril 1975 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom de Tokoin Saint Joseph et borné au nord par le lot n° 8, au sud par la propriété de Aziagbédé, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 10, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi, géomètre à Lomé 33 rue de Bordeaux, mandataire de M. Gabriel M. A. Aziagbédé, propriétaire à Bè — Bassadji suivant réquisition du 15 mai 1974, n° 6.551.

Le vendredi 4 avril 1975 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 76 ca, connu sous le nom de Tokoin Saint Joseph et borné au nord par le lot n° 7, au sud par une rue en projet et la propriété Aziagbédé, à l'est par le lot n° 9 et à l'ouest par le lot n° 11, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi, géomètre à Lomé 33, rue de Bordeaux, mandataire de M. Gabriel Mensah Akakpo Aziagbédé, propriétaire à Lomé Bè — Bassadji suivant réquisition du 15 mai 1974, n° 6.552.

Le vendredi 4 avril 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 79 ca, connu sous le nom de Tokoin Saint Joseph et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 10, à l'est par le lot n° 8 et à l'ouest par le lot n° 6, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Boniface Têko Dovi, géomètre à Lomé 33 rue de Bordeaux, mandataire de M. Jean Sémabio Aziagbédé, propriétaire à Bè — Bassadji suivant réquisition du 15 mai 1974, n° 6.553.

Le mercredi 2 avril 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une con-

tenance de 3 a 94 ca, connu sous le nom de Tokoin Centre et borné au nord par le titre foncier n° 6263/RT, au sud par le titre foncier n° 7852/RT, à l'est par la propriété Gavi Konou Raphaël et à l'ouest par la rue du camp militaire, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amouzou Victor Moïse, ex-employé du Crédit du Togo à Lomé suivant réquisition du 16 mai 1974, n° 6.554.

Le vendredi 18 avril 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé circonscription administrative de Sokodé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 2 ha 10 a 47 ca, connu sous le nom de Tchawada et borné au nord par les propriétés de MM. Kota Djimla, Tchagnao Dermann, Abété Elise et Inoussa Issa, au sud par les propriétés de MM. Delphin, Alassani Yacoubou et Kpeikpassi Adam, à l'est par la propriété de M. Tchambé Adam Yacoubou et à l'ouest par la propriété de M. Tchabana Alassani, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayéva Dermann agent technique à Sokodé suivant réquisition du 6 juin 1974, n° 6.571.

Le lundi 21 avril 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé circonscription administrative de Sokodé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 16 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la propriété de M. Adéwi, au sud par une rue en projet, à l'est par la collectivité de Pangalam et à l'ouest par la propriété de Amayi Madeleine dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yaya Aliassim, commerçant demeurant à Atakpamé suivant réquisition du 11 juin 1974, n° 6.573.

Le mercredi 9 avril 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 89,20 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 7, au sud par le lot n° 11, à l'est par les lots n° 10 et 12 et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Edouard Lassey Lantey, agent d'administration des impôts à Lomé suivant réquisition du 26 juin 1974, n° 6.578.

Le mercredi 9 avril 1975 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 3, à l'est par le lot n° 2 et à

l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Etienne M. Dahouindji, menuisier ébéniste à Lomé suivant réquisition du 27 juin 1974, n° 6.582.

Le mercredi 2 avril 1975 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 34 ca, connu sous le nom de Elavagnon et borné au nord par le lot n° 80, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 70 et à l'ouest par le lot n° 68 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Aboudou Alidou, commerçant à Lomé suivant réquisition du 1er juillet 1974, n° 6.589.

Le jeudi 3 avril 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 31 ca, connu sous le nom de Collège St Joseph et borné au nord par le lot n° 3, au sud par le lot n° 15, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kwadzo Joseph, directeur des écoles protestantes s/c de M. B. T. Dovi, géomètre, 33 rue de Bordeaux Lomé suivant réquisition du 4 juillet 1974, n° 6.595.

Le mardi 1er avril 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin circonscription administrative de Lomé consistant en un terrain en forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 1 a 91 ca, connu sous le nom de Lomé-Tokoin et borné au nord par Akuété Soga, au sud par le titre foncier n° 9835, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le titre foncier n° 2620 dont l'immatriculation a été demandée par la dame Catherine Kayi Kagni, revendeuse s/c de M. B. T. Dovi, géomètre, 33, rue de Bordeaux Lomé suivant réquisition du 12 juillet 1974, n° 6.602.

Le jeudi 24 avril 1975 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Palimé circonscription administrative de Klouto consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 10 a 53 ca, connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par le lot n°14, au sud, à l'est par des rues en projet et à l'ouest par les lots n°s 18 et 22 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayissah Alphonse, douanier à Lomé suivant réquisition du 26 juillet 1974, n° 6.613.

Le mardi 1er avril 1975 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 40 ca, connu sous le nom de Tokoin Lycée et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est par la propriété de Félicia Sogah et à l'ouest par

la propriété de Félicia Sogah, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Freitas Dovi Idelfonsio, Instituteur à Lomé suivant réquisition du 2 août 1974, n° 6625.

Le jeudi 17 avril 1975, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aledjo-Kadara circ. adm. de Bafilo, consistant en un terrain urbain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 15 a 20 ca, connu sous le nom de Aledjo-Kadara et borné au nord par une rue en projet, à l'est par une rue en projet, au sud par la collectivité Toutabizi et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djafalo A. Menveyinoyu officier de gendarmerie à Lomé suivant réquisition du 27 août 1974, n° 6653.

Le mardi 1er avril 1975, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 40 ca, connu sous le nom de Lomé-Tokoin et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Soga Konou dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Agbénou Yawo Venance, officier de Paix à Lomé suivant réquisition du 6 septembre 1974, n° 6669.

Le mardi 1er avril 1975, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, circ. adm. de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 01 ca, connu sous le nom de Tokoin-Lycée et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 50, à l'est par le lot n° 52 et à l'ouest par la collectivité Ayikpé Konou dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Maglo Kossi Antoine, s/c de M. Lawson Ben Laté, géomètre, rue de l'Eglise Lomé, suivant réquisition du 13 septembre 1974, n° 6674.

Le mercredi 9 avril 1975, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin-Wuitti circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Tokoin-Wuitti et borné au nord par le lot n° 3, au sud par la collectivité Gnasso, à l'est par le lot n° 5 et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Cyrille Codjovi d'Almeida, Transitaire au service du Matériel Lomé suivant réquisition du 27 septembre 1974, n° 6680.

Le vendredi 11 avril 1975, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Wuitti circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Tokoin-Wuitti et borné au nord par le lot n° 30, au sud par le lot n° 34, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le n° 31 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Bonfoh Kouassi Issifou, Agent technique de la Statistique Lomé suivant réquisition du 2 octobre 1974, n° 6685.

Le mercredi 9 avril 1975, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Wuitti circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Tokoin-Wuitti et borné au nord par le lot n° 1, au sud par Akossou Somana, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dahouindji Robert, commis à Air Afrique à Abidjan, s/c de M. Jean Baptiste Kuakuvi, Directeur du Cabinet des géomètres Privés, 2 Rue St Raphaël Lomé suivant réquisition du 4 novembre 1974, n° 6707.

Le mercredi 2 avril 1975, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Elavagnon, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 3 a 23 ca, connu sous le nom de Elavagnon et borné au nord par une rue en projet de 10 m, au sud par le lot n° 17, à l'est par le lot n° 14, à l'ouest par le lot n° 18 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Logti L. Sougoulyai commerçant à Lomé suivant réquisition du 13/11/1974, n° 6715.

Le conservateur de la propriété foncière,

Tètè Wilson Bahun

Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie

(Bilan du 1^{er} mai au 30 septembre 1974)

ACTIF

Caisses, Postes, Trésors publics, Banque Centrale ..	562.553.814
Banques et correspondants ..	5.212.869.881
Portefeuille effets ..	1.356.743.275
Crédits à court terme ..	1.793.713.994
Crédits à moyen terme ..	75.672.726
Crédits à long terme ..	6.747.682
Débiteurs divers ..	84.989.878
Débiteurs par acceptation ..	—
Titres-Participations ..	5.000.000
Actionnaires ..	—
Comptes d'ordre et divers ..	122.108.504
Immeubles et mobilier ..	124.669.065
Pertes de l'exercice ..	—
Pertes des exercices antérieurs ..	—
	<hr/>
	9.345.068.819

PASSIF

Postes — Trésors publics ..	72.226.112
Comptes de chèques ..	1.019.824.738
Comptes courants ..	6.193.982.067
Banques et correspondants ..	243.685.811
Comptes exigibles après encaissement ..	993.682.114
Créditeurs divers ..	157.778.133
Acceptations à payer ..	—
Bons et comptes à échéance fixe ..	207.094.946
Comptes d'ordre et divers ..	137.418.203
Réserves ..	—
Capital ..	300.000.000
Bénéfices de l'exercice ..	19.376.695
Bénéfices reportés ..	—
	<hr/>
	9.345.068.819

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals ..	695.326.941
Effets escomptés circulant sous notre endos ou pensionnés ..	—
Ouverture de crédits confirmés ..	—

Banque Togolaise de Développement

(Bilan au 30 septembre 1974)

ACTIF

Caisse, Postes, Trésors publics, Banque Centrale ..	7,7
Banques et correspondants ..	27,5
Portefeuille effets ..	—
Crédits à court terme ..	703,2
Crédits à moyen terme ..	237,7
Crédits à long terme ..	1.999,5
Débiteurs divers ..	56,4
Débiteurs par acceptation ..	—
Titres — Participations ..	4,5
Actionnaires ..	—
Comptes d'ordre et divers ..	666,3
Immeubles et mobilier ..	119,0
Pertes de l'exercice ..	—
Pertes des exercices antérieurs ..	—

PASSIF

Postes — Trésors publics ..	2,4
Comptes de chèques ..	148,8
Comptes courants ..	—
Banques et correspondants ..	0,7
Comptes exigibles après encaissement ..	—
Créditeurs divers ..	62,2
Acceptations à payer ..	—
Bons et comptes à échéance fixe ..	2.158,6
Comptes d'ordre et divers ..	658,6
Provisions ..	348,8
Réserves ..	11,5
Capital ou Dotations ..	360,0
Bénéfices de l'exercice ..	69,7
Bénéfices reportés ..	0,5

HORS BILAN

Engagements par cautions et avals ..	23,8
Effets escomptés circulant sous notre endos ou pensionnés ..	—
Ouverture de crédits confirmés ..	623,2

IMPRIMERIE EDITOGO LOME — TOGO

Dépôt légal N° 5

